

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 25 septembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions d'habilitation à connaître des informations et supports couverts par le secret de la défense nationale.

Du 21 mars 2012

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS.

ARRÊTÉ portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions d'habilitation à connaître des informations et supports couverts par le secret de la défense nationale.

Du 21 mars 2012

NOR D E F D 1 2 0 8 5 1 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.2.2

Référence de publication : JO n° 82 du 5 avril 2012, texte n° 8 ; signalé au BOC n° 39/2018.

À JOUR DE SES MODIFICATIFS

JO n° 82 du 5 avril 2012, texte n° 8